



**CCCPS / 2023 / DE073**  
**7.5.2. Subventions accordées**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à Arnaud VANNIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Christophe LEMERCIER ; Morgane PEYRACHE ;
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

**Attribution de subvention pour l'Auberet Tout Terrain**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

Comme chaque année depuis 2015 et la mise en place des critères d'attribution des subventions, l'enveloppe globale de la CCCPS s'organise de la façon suivante :

- 12 000 € à destination des manifestations pérennes,
- 1 500 € à destination de nouvelles manifestations sportives.

Evènements	Subvention 2019	Subvention 2020	Subvention 2021 (COVID)	Subvention 2022	Subvention demandée pour 2023	Montant proposé pour 2023
Auberet Tout Terrain	-	-	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

**Calendrier de la manifestation en 2023 :**

DATE 2023	MANIFESTATION
19 et 20 août 2023	Auberet Tout Terrain (Auto/Kart Cross)

**II. Objet de la délibération**

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les subventions selon le tableau suivant :

Evènements	Subventions 2023
Auberet Tout Terrain	500.00 €

**III. Visas**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission finances et prospectives du 07 mars 2023 ;

**IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 3) d'approuver la subvention pour l'Auberet Tout Terrain à hauteur de 500 €,
- 4) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**V. Résultat du vote**

Délibération adoptée à la majorité.

Votants POUR : 26 voix

Votants CONTRE : 9 voix, Agnès FOUILLEUX, René Pierre HALTER, Dominique MARCON, Catherine MERIEAU, Hélène PELAEZ BACHELIER, Nicolas SIZARET, Frédéric TEYSSOT, Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.

S'abstenant : 0 voix



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

**VI. Annexe**

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Philippe HUYGHE  
Secrétaire de séance

Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

